



ERE 43 et l'éolien :
Quelques mots pour le
dire,
des actes pour le faire...

AG Décembre
2003

Equité : Le niveau de vie d'un milliard d'occidentaux est largement dû à sa consommation énergétique. Cependant, cette production s'accompagne aussi de retombées néfastes pour toute la planète : les 2 Milliards d'individus qui n'ont pas accès à l'électricité en 2003 subissent aussi les incidences du réchauffement de la planète et les risques nucléaires.

Les avantages et inconvénients d'un système doivent être équitablement répartis.
Pour atteindre cet objectif plusieurs actions sont à mettre en œuvre :

L'Efficacité Energétique.

Des technologies nouvelles de production d'énergie.

Efficacité énergétique : Cette situation de très fort déséquilibre est source d'instabilité et d'iniquité. Elle met en péril un grand nombre d'individus. Une démarche d'économie d'énergie doit être engagée dans nos pays occidentaux (pour revenir au niveau moyen mondial actuel, les Américains devraient diviser leur consommation par 5, les Européens par 3). Ces objectifs impliquent un changement de mode de vie important qui se fera sur le long terme en engageant une multitude d'actions moins « Energie Vorace » dès aujourd'hui. Par ailleurs, tous les modes de productions complémentaires doivent être explorés.

Eolienne : ou Aérogénérateur est un outil pour transformer la force du vent en électricité. Elles peuvent être de différentes tailles : plus elles sont petites (200 kW – 50m), plus elles tournent vite et font du bruit. Plus elles sont grandes (2 MW – 110m), plus elles se voient dans le paysage mais captent d'autant la force du vent

Evolution paysagère : L'activité humaine a toujours façonné le paysage. Châteaux forts, cultures en terrasse, Vierges et églises haut perchées, centre de salmoniculture,... La Tour Eiffel qui draine des millions de visiteurs était décriée avant sa construction... L'esthétisme est culturel et subjectif mais profondément humain.

Echelle : Les Eoliennes ne sont donc pas un problème de principe : pour ou contre, ni un problème technique, elles produisent de l'électricité de la façon la moins nocive sur l'environnement.

Par contre elles sont un problème d'échelle :

Qui utilise l'électricité ?

Qui participe à l'installation et l'exploitation ?

Qui bénéficie des retombées financières ?

Qui subit les nuisances sonores et visuelles ?

Chaque projet doit trouver un équilibre sur le territoire qu'il modifie.

GIP : Groupes Industriels Privés : Ensemble d'entreprises et de groupes financiers. Ils combinent souvent plusieurs nationalités, organisations juridiques. Ils se font et se défont au rythme de la « mondialisation financière » et participent à l'instabilité.

Service public : Initialement cette notion défend l'idée que la production d'énergie de qualité, en quantité suffisante et la distribution soient un bien commun. C'est un droit pour tout citoyen où qu'il soit sur le territoire. L'énergie n'est pas considéré comme un simple bien marchand, mais comme un pilier de société. La privatisation d'EDF est dans l'air du temps. ERE43 regrette le manque de débat qui entoure ces choix pourtant fondamentaux dans un système démocratique : Comment allier efficacité technique des systèmes privés avec le suivi citoyen que permet une entreprise publique ? Peut on découpler production et transport ? Quels sont les avantages et inconvénients ? Tous les types de productions d'énergies peuvent ils être privatisés ? La main mise de ce type de production par un Groupement Industriel Privé ne présente t'il pas des risques pour une nation ?

Il ne faut pas confondre l'outil et son mode d'exploitation : On ne jette pas les éoliennes parce qu'elles sont accaparées par des GIP, pas plus qu'on n'arrête de boire de l'eau quand c'est le cas. C'est alors l'entité juridique des parcs éoliens qui doit être adapté à un choix de société. Peut-être manque t'il un vrai service public des Energies Renouvelables ?

Investissement local (IL) : Le terme est large, il peut désigner à la fois la participation de particuliers, d'artisans, entrepreneurs locaux, collectivités, acteurs agricoles... dans le montage financier de tout ou partie d'un parc éolien. Ce Schéma est très développé au Danemark et en Allemagne.

Nous pensons que l'IL se marie bien avec la décentralisation. Ce système permettrait de réinvestir les gains de l'éolien sur les territoires d'appartenance contrairement aux GIP qui ne visent souvent que l'introduction de titres en bourses et la spéculation induite.

Ce peut être un outil de développement local durable/soutenable, autant qu'un outil de démocratie participative s'il sait prendre en compte la voix de ceux qui n'ont pas de Kilos Euros mais veulent tout de même vivre et décider al país...

Contre coup et dégâts collatéraux : L'effet de serre, une fuite radio-active peuvent modifier durablement un paysage, fut-il exceptionnel. Si tous ne peuvent être impactés directement par une marée noire, il en est autrement des conséquences d'une guerre pour le pétrole, des dérèglements climatiques et réchauffement de la planète. Il est donc important de rappeler que l'implantation d'éoliennes, contrairement à d'autres équipements de production énergétique, est parfaitement réversible et sans conséquence sur le long terme pour l'environnement et le paysage.

Responsabilité : Attitude attendue de tous les citoyens vis à vis de l'énergie en général, de l'éolien en particulier. Indispensable de la part des élus pour lesquels la dernière loi de janvier 2003 confère un rôle moteur sur leurs territoires (conseillers régionaux et généraux).

Tourisme : Tourisme et industrie s'opposent-ils ? Non, serait on tenter de répondre en observant les plages bondées de la Côte d'Azur cohabitant avec un environnement bétonné,

des réseaux routiers surchargés. Mais ce n'est pas le modèle touristique revendiqué en Haute-Loire... Le tourisme « vert » doit donc veiller à préserver la nature dans le département. Comme l'ont déjà évoqué nombre d'agriculteurs, les éoliennes sont une image positive pour la qualité de nos produits agricoles, produisant de l'électricité sans déchets, elles le sont aussi pour valoriser un tourisme respectueux de la nature.

Concertation : Pour cela, accordons nous pour que l'éolien altiligérien soit synonyme de référence, raisonné, raisonnable. ERE 43 propose aux collectivités d'animer des réunions d'informations d'élus, de l'ensemble de la population. Information + Concertation + démocratie = peut être une équation gagnante. La mise en place de groupes de suivis locaux où tous s'expriment peut modifier un projet initial. C'est là que pourrait se définir collectivement un site emblématique et non par auto proclamation. La raison nous pousse à les infléchir lorsque c'est nécessaire et non à adopter une attitude d'irréductibles opposants.

Référence : En l'état actuel de ses réflexions, ERE43 pense qu'il pourrait y avoir en Haute Loire une dizaine de sites de quelques machines ? (Plus hautes et moins nombreuses ou moins hautes et plus nombreuses ?).

AO (Analyse d'opportunité) : C'est une pré étude demandée par une collectivité à notre association indépendante des GPI pour sélectionner en toute transparence le site le plus favorable en vue de l'installation d'un parc éolien. Une a été réalisée en 2002 pour la commune du Mazet-St-Voy, une autre est en cours pour une communauté de communes. Plus longue que la procédure des GPI, elle associe les acteurs locaux.

Charte départementale des éoliennes : Elle permet la confrontation des idées et l'appréciation sur un pied d'égalité de tous les projets du département. ERE43 était un acteur fort de cette démarche. Elle semble actuellement fortement remise en cause.

Loi : A ce jour, les obstacles ne sont pas technique. Par contre des choix politiques doivent être faits pour orienter :

l'investissement local ou multinational ?

l'implantation : privilégier la rentabilité et exposer les sites les plus ventés,

ou

tolérer un gain moindre et permettre une solution qui pèsera de façon significative sur notre consommation tout en préservant les plus beaux sites de France.

Une nouvelle loi est nécessaire pour modifier le réseau de distribution en prenant en compte les avantages des moyens de production décentralisé, pour former davantage les services de l'état aux énergies renouvelables.